



Arrêté N° 62-2025 : Circulation alternée pour cause de travaux

Madame la Maire de la commune de TULETTE,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Vu la demande reçue en date du 15/04/2025 de RST UNICOM (désignée comme permissionnaire),

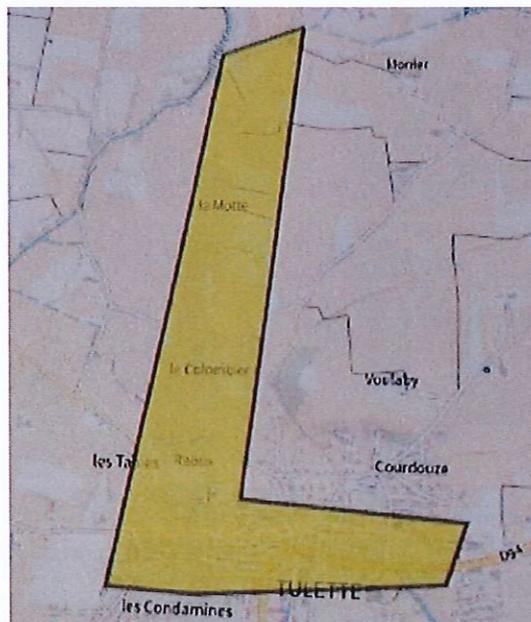
Considérant les travaux d'installation du réseau FIBRE OPTIQUE pour le compte d'AXIONE et du Département devant être menés sur une période de 15 jours à compter du 21/04/2025,

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et l'occupation du domaine public dans un but de sécurité publique aux alentours,

Vu l'intérêt général,

ARRÊTÉ :

Article 1 : Du 21 avril au 8 mai 2025 inclus, les réglementations suivantes s'appliqueront sur la commune de TULETTE, aux lieux ci-dessous désignés dans le plan de situation :



- La circulation de tous les véhicules sera alternée et régulée manuellement par RST UNICOM en tant que permissionnaire.
- Occupation du domaine public : basculement de circulation sur chaussée opposée.

Article 2 : La signalisation de prévention de sécurité routière (panneaux routiers, feux tricolores, plots et balises) demeure **OBLIGATOIRE** et à la charge de RST UNICOM, qui, une fois son intervention terminée, devra restituer le domaine public communal propre et dépourvu de salissures. Toute dégradation constatée devra être réparée ? à ses frais, par RST UNICOM.

Article 3 : La présente autorisation est précaire et révoquée, elle pourra faire l'objet d'une mesure de retrait par l'autorité territoriale compétente (commune). **ATTENTION : aucune réalisation de tranchée ni d'ouverture dans la chaussée ne devra être réalisée sans accord préalable de la commune (via une DICT) et en particulier sur le CHEMIN DU COLOMBIER sur lequel des travaux de réfection de voirie viennent juste d'être réalisés.**

Article 4 : Madame la Maire de la commune de TULETTE et le Commandant de la communauté de brigades de gendarmeries de Saint Paul Trois Châteaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Destinataires :

- RST Unicom,
- Le centre de secours de Tulette,
- Le centre technique communal,
- La gendarmerie de Saint-Paul-3-Châteaux,
- La CCDSP : services collecte des déchets.

Fait à Tulette,
Le 17/04/2025

La Maire,
Sylvie MOLINIÉ

